



Mère inexistante, aujourd'hui elle veut me reprendre les enfants

Par **Florian 68**, le **17/01/2015** à **15:49**

Bonjour, je suis papa d'un garçon de huit ans et d'une petite fille de quatre ans avec lesquels je vis depuis juillet 2014. Je suis séparé de la maman depuis trois ans maintenant, pendant cette période de trois ans je suis retourné vivre chez mes parents pour me refaire une santé financière et mes enfants vivaient chez la grand-mère maternelle pendant ce laps de temps. Alors que la mère des enfants vivaient sous le même toit que la grand-mère et les enfants elle ne s'en occupe jamais, passer son temps à sortir et autres donc d'un commun accord avec la grand-mère maternelle j'ai pris les enfants avec moi, la maman des enfants m'a même fait une attestation comme quoi elle me cède la garde exclusive des enfants avec photocopie de sa carte d'identité. du coup j'ai scolariser les enfants à l'école dans la commune où je vis donc ils ont vraiment tout chez moi!! Le soucis c'est que maintenant la mère veut les récupérer, les déscolarisés de leur école actuelle pour qu'ils viennent revivre chez elle! Il faut savoir aussi qu'elle a des problèmes de drogue et son amie avec qui elle prend son logement est dans le meme cas qu'elle!! J ai donc demander à mon avocate qu'elle demande un enquête social car j ai peur pour mes enfants!! Il faut savoir aussi que mon fils est en net amélioration au niveau de ses résultats scolaires par apport a avant(lorsqu'il vivait chez sa mère)
Nous passons devant le Jaf dans quelques mois et je voulais savoir si oui ou non j avais des chances de conservé la garde des petits? Merci d'avance pour vos réponses

Par **AUBERT GILLES AVOCAT**, le **18/01/2015** à **22:30**

la résidence des enfants est fixée selon leur intérêt.
d'une part la mère a renoncé à la résidence, même si le document peut être contestable
d'autre part, si aujourd'hui les enfants ont un cadre stable et sans problème, il n'y a pas lieu pour le juge de modifier la résidence (il faut faire faire des témoignages indiquant que les enfants vont bien, qu'ils sont bien intégrés dans leur classe, etc ...)
attention de ne pas être trop "contre" la mère car cela voudrait dire que vous ne respectez pas la place de l'autre parent et le juge dans ce cas pourrait fixer la résidence chez la mère, il est donc préférable de ne pas trop critiquer